LE SECTEUR MANUFACTURIER

SITUATION EN 1982 ET PERSPECTIVES 83

M. RODRIGUE BIRON
MINISTRE INDUSTRIE,
COMMERCE ET TOURISME

17 décembre 1982

LE SECTEUR MANUFACTURIER

1. EVOLUTION DU SECTEUR MANUFACTURIER EN 1982

   1.1- Les livraisons manufacturières

   1.2- L'emploi manufacturier

   1.3- Les immobilisations manufacturières

   1.4- Les secteurs en difficulté
   - . textile, bonneterie et vêtement
   - . pétrochimie

2. LES ACTIONS DU MICT EN 1982

   2.1- Les actions conjoncturelles
   - . programme d'aide au financement des PME
   - . programme d'aide à la gestion
     - UNI-PME
     - Gestion marketing
   - . programmes DGI

   2.2- La réorientation de la SDI

   2.3- La dynamisation du MICT en région

3. PERSPECTIVES 1983

LE SECTEUR MANUFACTURIER

1. EVOLUTION DU SECTEUR MANUFACTURIER EN 1982

L'évolution de la conjoncture économique dans l'industrie manufacturière québécoise en 1982 reflète la récession qui affecte l'ensemble de l'économie depuis le second semestre de 1981. Les industries productrices de biens sont plus sérieusement affectées par la baisse de la demande globale, notamment le secteur de la fabrication.

On peut mesurer l'évolution du secteur manufacturier québécois en analysant les livraisons, l'emploi et les immobilisations pour ce secteur.

1.1- LES LIVRAISONS MANUFACTURIERES

La valeur des livraisons des manufacturiers québécois diminue de 4,0% au cours des huit premiers mois de 1982 par rapport aux mois correspondants de 1981.

Cette baisse est de 14,0% dans les industries des biens durables alors qu'il y a une hausse légère de 1,8% chez les fabricants de biens non durables. Le volume des expéditions baisse dans tous les secteurs sauf ceux du tabac et des aliments et boissons.

Ce sont les industries québécoises de biens durables qui vivent la pire récession. C'est ainsi, par exemple, que dans les industries de l'aéronautique et du matériel ferroviaire, où le Québec est fortement représenté, le volume des livraisons canadiennes diminue sensiblement au cours des sept premiers mois de 1982. Seuls les chantiers navals haussent beaucoup

leurs ventes entre janvier et juillet 1982, mais la forte diminution de leurs carnets de commande augure mal pour les mois à venir. De son côté, le volume des ventes des industries fortement tributaires du marché de la construction s'écroule dans des proportions comparables à l'ampleur du marasme dans les mises en chantier; les secteurs concernés sont particulièrement ceux des produits du bois, de l'ameublement et des produits minéraux non métalliques. Les inventaires atteignent des sommets dans les alumineries, pendant que de nombreux licenciements collectifs affectent les raffineries de cuivre; ces industries voient toutes deux s'écrouler leurs prix, avec l'effondrement de la demande mondiale pour leurs produits.

Quant aux fabricants de biens non durables, la diminution des livraisons est généralement moins importante que chez les fabricants de biens durables. Deux secteurs s'en tirent toutefois relativement bien: l'industrie des aliments et boissons et celle du tabac, qui augmentent leurs livraisons en 1982 par rapport à 1981.

1.2- L'EMPLOI MANUFACTURIER

Cette évolution défavorable des livraisons manufacturières se répercute sur l'emploi.

Les résultats observés indiquent une baisse prononcée de l'emploi manufacturier entre le troisième trimestre de 1981 et octobre 1982. Pour les dix premiers mois de 1982 par rapport aux mois correspondants de 1981, la diminution de l'emploi manufacturier au Québec atteint près de 9,5%.

Dans les entreprises de vingt employés et plus, le nombre total des pertes d'emplois en 1982 est particulièrement élevé. Toutefois, il semble que le nombre d'employés diminue proportionnellement plus dans les petites entreprises en 1982 que dans celles de vingt employés et plus. Suite aux nombreuses fermetures d'usines et de faillites, les industries manufacturières effectuent des licenciements, de façon temporaire ou permanente.

1.3- LES IMMOBILISATIONS MANUFACTURIERES

Les immobilisations de 1982 dans le secteur manufacturier québécois sont révisées à la baisse de près de 500 millions $, soit à 2 129,6 millions $ contre des prévisions antérieures de 2 610,1 millions $. La valeur des immobilisations manufacturières prévues au Québec pour 1982 diminuerait ainsi de 9,3% par rapport à 1981. Le climat de pessimisme qui prévaut présentement chez les investisseurs est surtout imputable aux taux d'intéret exorbitants jusqu'en septembre, au resserrement aigu des liquidités et des profits des entreprises, au très faible coefficient d'exploitation des fabricants, à l'abandon de plusieurs "mégaprojets" ainsi qu'à la demande léthargique de biens manufacturés.

Le total estimé des immobilisations manufacturières en 1982 représente 15,6% du grand total des immobilisations dans l'ensemble des activités économiques au Québec. Le rapport était de 16,7% en 1981 et de 17,1% en 1980, alors qu'il variait de 11,0% à 12,2% entre 1977 et 1979. Ceci montre que la capitalisation par les fabricants québécois est encore relativement élevée en 1982, mais on constate un certain déclin de cette forte capitalisation qui avait cours depuis 1979.

1.4- LES SECTEURS EN DIFFICULTE

Pour replacer la situation de l'industrie manufacturière dans sa juste perspective, il faut noter que près du tiers des emplois perdus dans le secteur manufacturier l'ont été dans les seuls secteurs du textile, de la bonneterie et du vêtement. Les importations canadiennes de ces produits ont augmenté d'une façon catastrophique depuis 1980 et nous avons demandé à plusieurs reprises au gouvernement fédéral qu'il prenne des mesures compatibles avec la situation critique de ces industries. Vous vous souviendrez sans doute que le gouvernement fédéral annonçait le 1er octobre dernier son intention d'initier des consultations bilatérales avec certains pays exportateurs afin de réduire l'importation de certaines catégories de vêtements pour 1983. Ce processus nous apparaît à la fois trop lent et trop sélectif. En fait, ce que le gouvernement du Québec avait demandé, et ce que nous demandons encore, c'est un moratoire qui s'applique dès maintenant, à toutes les catégories de vêtements et à tous les pays exportateurs. C'est la seule solution qui convienne à la situation de crise dans laquelle se trouve l'industrie du vêtement au Québec. De plus si le gouvernement fédéral avait agi plus tôt dans le domaine de la chaussure, il est probable que l'industrie du cuir n'aurait pas perdu 22% de ses emplois en 1982 par rapport à 1981.

La pétrochimie est un autre domaine de préoccupation pour le gouvernement du Québec. Bien que cette industrie ait affiché une performance satisfaisante en 1982, la politique nationale de l'énergie la place dans une position préoccupante pour 1983. Le prix de ses approvisionnements en matières premières la place dans une position concurrentielle intenable non seulement par rapport aux producteurs de l'ouest, mais aussi par rapport aux producteurs américains. Il est donc essentiel que le gouvernement fédéral mette au point une politique d'approvisionnement à

prix concurrentiel pour la pétrochimie de l'est et un programme approprié de réalisation des infrastructures nécessaires.

2. LES ACTIONS DU MICT EN 1982

2.1- LES ACTIONS CONJONCTURELLES

Il n'est pas nécessaire d'être un expert pour réaliser que cette situation économique se traduit chez plusieurs entrepreneurs par une crise financière importante. Toutes les données montrent maintenant jusqu'à quel point le gouvernement du Québec a eu raison de mettre sur pied au début de cette année financière, le programme d'aide à la PME. Ces données indiquent aussi jusqu'à quel point le gouvernement fédéral aurait dû s'y associer comme nous lui avions demandé avec insistance au printemps dernier.

Ce programme, je le rappelle, a pour but d'aider les PME aux prises avec des problèmes de financement, en payant une partie des intérêts sur les prêts consentis par les institutions prêteuses et en garantissant, lorsque requis, une partie de ces prêts. Depuis l'instauration de ce programme, en mai 82, jusqu'à ce jour, près de 400 demandes ont été reçues, ce qui représente des prêts totalisant plus de 80 millions $. Ces prêts consentis par 22 institutions financières ont permis le maintien de plus de 20 000 emplois dans le secteur manufacturier au Québec. On peut facilement s'imaginer l'ampleur de la crise actuelle si ce programme n'avait pas été créé aussi rapidement et administré par la SDI avec autant de diligence. Ce sont des emplois et des entreprises qui seront encore en vie lorsque la situation économique s'améliorera.

C'est aussi pour aider les entreprises à faire face à la crise que le MICT a initié de nouveaux programmes d'aide à la gestion. Le programme UNI-PME d'abord a pour objectif de renforcer l'équipe de direction de la PME manufacturière en l'incitant à embaucher, à titre permanent, une personne diplômée de niveau collégial ou universitaire.

Par ce programme, le MICT vise en outre à assurer la continuité de l'entreprise, à contribuer à l'amélioration de sa rentabilité et de sa compétitivité, à permettre aux jeunes personnes diplômées d'acquérir de l'expérience dans une PME et enfin, de façon plus générale, à favoriser un rapprochement entre le milieu de l'enseignement et l'entreprise manufacturière.

Essentiellement, le programme UNI-PME verse à une PME manufacturière ou à un regroupement de celles-ci, embauchant une personne diplômée de moins de deux (2) ans d'un CEGEP ou d'une université, 50% de son salaire annuel pour la première année.

Le programme UNI-PME 1982-83 vise l'intégration de quelque deux cents (200) personnes diplômées dans autant d'entreprises manufacturières québécoises. Tout est actuellement mis en oeuvre en vue de prolonger l'application de ce programme en 1983-84.

Le programme d'aide à la gestion marketing quant à lui, vise à améliorer la fonction stratégique du marketing au sein de la PME manufacturière québécoise de façon à favoriser la rentabilité de l'ensemble de ses activités de production et à renforcer sa position concurrentielle sur les marchés intérieurs étrangers.

En effet, la plupart des études réalisées sur la mise en marché et le commerce au Québec concluent que le marketing est une fonction négligée dans l'entreprise. On reproche aux PME de ne pas avoir de stratégie claire de marketing et de ne disposer que rarement de toute la documentation nécessaire comme des listes de prix détaillés et des rapports de test de marché.

Les carences de la fonction marketing chez les PME sont à la fois au niveau de la prospection des marchés, de la distribution des produits, des services de vente, du design et de l'emballage des produits. De plus, les PME omettent de façon générale de se doter de catalogues pour présenter leurs produits. Des statistiques récentes permettent en effet de conclure que seulement 33% des entreprises manufacturières de 5 à 250 employés sont dotées de catalogues de présentation de leurs produits.

Le MICT a aussi continué à administrer une série de programmes visant à favoriser l'innovation dans les entreprises et leur modernisation. C'est ainsi que depuis l'instauration de ces programmes, le MICT a autorisé des subventions de plus de 6 millions $ pour Innovation-Chaussure, et de près de 31 millions $ pour le programme de modernisation textile, bonneterie et vêtement. De plus, des prêts de 63,5 millions $ ont été autorisés dans le cadre du programme PME-INNOVATRICE. Ces programmes ont permis à des centaines d'entreprises de traverser la crise actuelle et d'être en mesure de participer à la reprise dès que celle-ci se manifestera.

2.2- LA REORIENTATION DE LA SDI

La SDI, constituée en 1971, a connu au cours de la pre-

mière décennie un élargissement considérable de son mandat, une multiplication de ses objectifs et une croissance importante de ses engagements et de ses déboursés.

Dans le prolongement normal de l'action entreprise, le gouvernement a voulu s'assurer que les programmes en place étaient toujours les plus aptes à répondre aux besoins de la clientèle et étaient complémentaires à l'action des institutions financières. Aussi, un comité ministériel a été formé à cet effet et des consultations auprès des entrepreneurs ont été effectuées. Les résultats de l'analyse et de la consultation ont permis de définir un nouveau mandat à la SDI lui permettant d'aider non seulement les entreprises des secteurs manufacturier et touristique, mais également celles du tertiaire-moteur. De plus, la nouvelle programmation qui découle de l'entrée en vigueur de la Loi 75 marque la volonté ferme du gouvernement québécois de soutenir les principaux secteurs de pointe et d'appuyer les entreprises qui veulent innover, faire de la recherche et se lancer à la conquête des marchés extérieurs.

Afin de répondre aux principaux besoins des entreprises en matière de développement, la nouvelle programmation comprend huit programmes d'aide.

- Le programme de financement continue à permettre l'octroi de prêts ou de garanties de prêts aux entreprises démontrant de bonnes perspectives de rentabilité mais qui ne satisfont pas aux critères des institutions prêteuses. Toutefois, on accordera une importance accrue à la qualité de la gestion dans l'évaluation des demandes.

- Le programme d'aide à l'investissement comporte deux volets. Il vise à favoriser les investissements des entre-

prises manufacturières ayant un fort contenu technologique et cherche à stimuler le développement des entreprises manufacturières québécoises innovatrices, dynamiques et bien gérées.

- Plusieurs entreprises du tertiaire-moteur, dont les laboratoires de recherche, pourront aussi bénéficier d'une aide pour l'achat d'équipement, s'ils désirent mettre en oeuvre des projets à technologie moderne, supportés par une main-d'oeuvre spécialisée. Ce programme vise particulièrement les entreprises qui ont de bonnes perspectives de ventes hors Québec.

- Le programme d'aide aux activités de recherche et d'innovation permettra de stimuler l'innovation industrielle en partageant avec les entreprises les risques financiers liés à la mise au point de nouveaux produits et procédés de fabrication.

- Le programme d'aide au développement de l'industrie électronique, pour sa part, permettra d'aider les entreprises québécoises oeuvrant dans ce secteur d'activité à accroître leur part de marché et à trouver de nouveaux débouchés.

- Enfin, il y a trois programmes d'aide à l'exportation. Avec ces programmes, la SDI sera en mesure de collaborer avec les exportateurs, en supportant une partie des risques encourus lors de l'ouverture de nouveaux marchés et en facilitant la mise en place de structures permanentes dans les entreprises pour le développement des exportations. Elle pourra, de plus, contribuer à la formation de consortiums d'entreprises désirant vendre des biens et des services sur des marchés à l'extérieur du Québec. Puis, elle pourra favoriser l'obtention de contrats majeurs qui comportent des retombées importantes pour l'économie québécoise.

2.3- LA DYNAMISATION DU MICT EN REGION

Par ailleurs, le MICT entend se rapprocher davantage de sa clientèle et répondre de façon plus efficace à ses besoins.

Ainsi, afin d'en favoriser l'accès par les entreprises et d'y ajouter une plus grande cohérence, le MICT propose un certain regroupement de l'offre de services au sein de "maisons de l'industrie". Les différents services aux entreprises continueront d'être dispensés par chacun des pourvoyeurs gouvernementaux mais sous la coordination du représentant régional du MICT. Ce dernier aura également comme préoccupation d'assurer une plus grande harmonisation de l'action des autres partenaires en région qui, à un titre ou à un autre, oeuvrent au service de l'entreprise.

Le MICT entend aussi mettre à la disposition tant des différents pourvoyeurs d'aide en région que des agents de développement économique et surtout des entreprises, une information accrue tant sur les programmes que sur les occasions d'affaires, les innovations technologiques, les études sectorielles, etc... De plus, tout en assurant la gestion directe d'un nombre accru de programmes d'aide en région, les délégations régionales seront appelées à jouer un rôle plus actif tant dans l'élaboration que dans l'évaluation de l'efficacité et de l'efficience de tous les programmes d'aide adressés aux entreprises.

Tous ces efforts de réorganisation de ses services risqueraient de n'avoir qu'un impact mitigé sur l'économie du Québec si le MICT n'y ajoutait pas une plus grande stratégie d'intervention auprès de l'entreprise. Selon cette approche, le MICT offrira de façon particulière à des entreprises manufacturières offrant un bon potentiel de croissance, une gamme de services et programmes d'aide pouvant contribuer à actualiser leur potentiel. Les services que le MICT, via ses maisons

régionales, sera en mesure d'offrir avec l'accord des propriétaires dirigeants de ces entreprises-cibles, comprendraient le diagnostic et l'évaluation globale des besoins de l'entreprise, la fixation des objectifs et d'un plan d'action, la mise à sa disposition des différents services spécialisés si requis, puis un suivi et une évaluation périodique des résultats obtenus. Cette méthode qui considérera l'entreprise dans a totalité aura le mérite de vouloir éviter les déséquilibres que créent souvent les interventions gouvernementales trop ponctuelles et fragmentaires.

3. PERSPECTIVES POUR 1983

A la fin de 1982, certains indicateurs économiques laissent présager une reprise lente et graduelle de l'économie en 1983 aux Etats-Unis, au Canada et au Québec. Les amorces de ce revirement sont l'actuelle diminution des taux d'intérêt, d'inflation et d'augmentation des salaires. Ces tendances positives s'accentueront en 1983; elles seront appuyées par de meilleures possibilités d'exportations ainsi que par une volonté des entreprises d'assainir leur situation financière.

Une vision optimiste permet de prévoir une augmentation réelle de près de 3,0% en 1983 de la production manufacturière au Québec et une hausse d'environ 11,0% de la valeur des livraisons. Il en résultera une meilleure situation financière dans les entreprises, susceptibles de ralentir le rythme des faillites et des mises à pied. La reprise des activités manufacturières stimulera une plus grande productivité, et aura un impact modéré sur la création d'emplois. Les projets d'immobilisation continueront d'être ralentis par un taux d'intérêt réel qui demeurera tout de même élevé. Les dépenses de capital ne s'accroîtront sensiblement qu'avec une hausse importante et

durable des coefficients d'exploitation des usines, condition indispensable pour recréer un climat de confiance chez les investisseurs.

Le gouvernement du Québec compte tout mettre en oeuvre pour accentuer la reprise en particulier par l'accélération des projets majeurs. Nous pouvons compter sur deux atouts importants. D'abord, la nouvelle loi de la SDI va permettre au gouvernement de s'impliquer davantage dans le financement de ces grands projets; de plus, et c'est probablement notre meilleure carte, nous pouvons compter sur des quantités phénoménales d'énergie électrique que nous pourrons vendre à des prix avantageux pour la réalisation de grands projets au Québec.